



Communiqué Bouclier Bleu Haïti

14 janvier 2010

Le Bouclier Bleu exprime son chagrin et sa solidarité envers les populations d'Haïti pour leurs pertes en vies humaines et les destructions causées par le tremblement de terre du 12 janvier.

La culture est un besoin vital et le patrimoine une nécessité symbolique qui donne du sens à la vie humaine en reliant le passé, le présent et le futur. Le patrimoine est porteur de Valeurs qui aident à rétablir un sentiment de normalité et permettent aux gens d'aller de l'avant. Le patrimoine est fondamental dans la reconstruction de l'identité, la dignité et l'espoir des communautés après une catastrophe.

La mission du Bouclier Bleu est de « travailler à protéger le patrimoine mondial menacé par les conflits armés, les catastrophes naturelles ou causées par l'homme ». Bien qu'il soit conscient que la priorité immédiate soit de retrouver les disparus et d'aider les blessés et les sans-abris, il met à disposition de ses collègues haïtiens son expertise et le réseau de ses organisations membres pour les aider dans leur travail d'évaluation des dégâts causés au patrimoine de leur pays, dont les bibliothèques, archives, musées, monuments et sites et les mesures de sauvetage, restauration et réparation nécessaires.

Le Bouclier Bleu appelle la communauté internationale, les autorités locales et la population à donner le meilleur soutien possible aux efforts, qu'ils soient officiels ou spontanés, en cours pour protéger et secourir le riche et unique patrimoine d'Haïti.

Les organisations membres du Bouclier Bleu sont en ce moment même en contact avec leurs collègues haïtiens pour récolter plus d'information sur la situation sur place, les besoins possibles et la nature de l'aide nécessaire afin de mobiliser nos réseaux en fonction de ces éléments.

Un rapport plus complet sur les dégâts, les besoins et les actions à entreprendre sera publié ultérieurement afin d'en faciliter la coordination.

Le Bouclier Bleu

Le Bouclier Bleu est le symbole protecteur de la Convention de 1954 de la Haye qui est le traité international édictant les règles de protection du patrimoine culturel pendant les conflits armés. Le réseau Bouclier Bleu se compose d'organismes traitant des musées, des archives, des supports audiovisuels et des sites et monuments.

Le Comité International du Bouclier Bleu (International Committee of the Blue Shield -ICBS-), fondé en 1996, est composé de cinq Organisations Non Gouvernementales (ONG) représentatives, qui travaillent dans ces domaines :

- Le Conseil International des Archives (www.ica.org),
- Le Conseil International des Musées (www.icom.museum),
- Le Conseil International des Monuments et Sites (www.icomos.org),
- La Fédération Internationale des Associations et Institutions des Bibliothèques (www.ifla.org)
- Le Conseil de coordination des Associations d'Archives Audiovisuelles (www.ccaaa.org)

Les Comités Nationaux du Bouclier Bleu ont été créés dans un certain nombre de pays (18 sont opérationnels et 18 en construction). L'Association des Comités Nationaux du Bouclier Bleu (Association of National Committees of the Blue Shield -ANCBS-), fondée en décembre 2008 va coordonner et renforcer les efforts internationaux pour la protection de la propriété culturelle menacée de destruction dans les conflits armés ou les catastrophes naturelles. L'ANCBSa son siège à la Haye.

Contact :

secretariat.paris@blueshield-international.org

Vous pouvez également suivre les actions du Bouclier sur :

- Notre site Web : <http://www.blueshield-international.org>
- Groupe Facebook: [Haiti 2010 Blue Shield Solidarity](#)
- Twitter : [blueshieldcoop](#)